

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02576

Numéro SIREN : 883 848 533

Nom ou dénomination : 3A CONSULTING IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2023 sous le numéro de dépôt 5595

AMARRIS CONTACT

SAS 3A CONSULTING IMMO

Page :

1



EXPERTISE COMPTABLE DE PROXIMITÉ

SAS 3A CONSULTING IMMO

6 RUE MULOCHON

78650 BEYNES

n° de
dépôt



n° de
gestion

5595

n° de
facture

26 MAI 2023

Quin.

n° de
chrono

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

« Certifiés conformes par le représentant légal »

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

A*

AMARRIS CONTACT

SAS 3A CONSULTING IMMO

Page : 1

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF IMMOBILISE	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 889	3 393	5 497	6 545
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
ACTIF IMMOBILISE	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	8 889	3 393	5 497	6 545
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	15 946		15 946	2 400
	Autres créances	2 706		2 706	3 885
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	25 121		25 121	17 405
	Charges constatées d'avance	267		267	
	TOTAL (III)	44 040		44 040	23 690
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	52 930	3 393	49 537	30 235

- (1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

AP

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(2 790)	(5 609)
	Résultat de l'exercice	20 278	2 821
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	18 488	(1 788)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	23 176	27 837
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150	333
	Dettes fiscales et sociales	6 890	3 255
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	834	600
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	31 049	32 024
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	49 537	30 235
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	20 277,99	2 821,13
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	31 049	32 024
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

AS

AMARRIS CONTACT

SAS 3A CONSULTING IMMO

Page : 3

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	52 793		52 793	24 474
	Montant net du chiffre d'affaires	52 793		52 793	24 474
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			3	
Total des produits d'exploitation (1)				52 796	24 474
CHARGES D'EXPLOITATION					
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			27 493	20 013
	Impôts, taxes et versements assimilés			183	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :					
- sur immobilisations			1 756	1 636	
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1	3	
Total des charges d'exploitation (2)				29 432	21 653
RESULTAT D'EXPLOITATION				23 364	2 821

2

AMARRIS CONTACT

SAS 3A CONSULTING IMMO

Page :

4

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 364	2 821
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		23 364	2 821
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 086	
TOTAL DES PRODUITS		52 796	24 474
TOTAL DES CHARGES		32 518	21 653
RESULTAT DE L'EXERCICE		20 278	2 821
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

A7

3A CONSULTING IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Mulochon
78650 BEYNES
883 848 533 R.C.S. Versailles

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 05 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatre mai,
à dix heures,

Madame Anne-Laure ALVES DO CARMO, agissant en qualité d'associée unique et présidente de la société 3A CONSULTING IMMO a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présidente a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Reconstitution des capitaux propres de la société,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidence
- Pouvoirs pour formalités,

Il est en outre rappelé par la Présidente que la loi pour un Etat au service d'une société de confiance dispense toutes les sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme, de l'obligation d'établir un rapport de gestion si elles répondent à la définition des petites entreprises (C. com. art. L 232-1, IV modifié ; Loi art. 55, IV). Cette mesure est entrée en vigueur pour les exercices clos depuis le 11 août 2018.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et donne quitus de sa gestion à la présidente.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 20 278 euros, de la manière suivante :

Un bénéfice de	20 278 euros
A l'apurement du compte report à nouveau	2 790 euros

Affectation d'une somme de	100 euros
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	

Le solde, soit la somme de	17 388 euros
Affecté au compte « report à nouveau »	

Portant celui-ci à 17 388 euros

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 18 488 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des opérations ou conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Madame Anne-Laure ALVES DO CARMO, associée unique et Présidente détenant l'intégralité des voix, savoir :

➤ Conditions d'exécution de convention conclue au cours de l'exercice

NEANT

➤ Conditions d'exécution des conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Compte courant associé

Au 31 décembre 2022, le compte courant associé de Madame Anne-Laure ALVES DO CARMO était créditeur d'une somme de 23 175,86 euros. Ce compte courant associé n'est pas rémunéré.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CINQUIÈME DECISION

L'associée unique ratifie qu'aucune rémunération n'a été perçue par sa présidente Madame Anne-Laure ALVES DO CARMO au cours de l'exercice écoulé. En outre, la Société n'a pris en charge aucune charge sociale.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

SIXIÈME DECISION

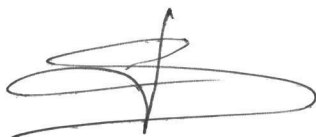
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

Madame Anne-Laure ALVES DO CARMO

Associée unique et Présidente



3A CONSULTING IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Mulochon
78650 BEYNES
883 848 533 R.C.S. Versailles

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 05 MAI 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 20 278 euros, de la manière suivante :

Un bénéfice de	20 278 euros
A l'apurement du compte report à nouveau	2 790 euros

Affectation d'une somme de	100 euros
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	

Le solde, soit la somme de	17 388 euros
Affecté au compte « report à nouveau »	
<i>Portant celui-ci à 17 388 euros</i>	

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 18 488 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Certifiés conformes par la Présidente
Madame Anne-Laure ALVES DO CARMO



3A CONSULTING IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Mulochon
78650 BEYNES
883 848 533 R.C.S. Versailles

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 05 MAI 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 20 278 euros, de la manière suivante :

Un bénéfice de	20 278 euros
A l'apurement du compte report à nouveau	2 790 euros

Affectation d'une somme de	100 euros
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	

Le solde, soit la somme de	17 388 euros
Affecté au compte « report à nouveau »	
<i>Portant celui-ci à 17 388 euros</i>	

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 18 488 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Certifiés conformes par la Présidente
Madame Anne-Laure ALVES DO CARMO

